

# CD2A

## Des nouvelles... suivies d'une photo édifiante.

(02.06.2016 : Suite à la rencontre ci-dessous relatée, nous venons de recevoir un message de la Sous-préfecture précisant qu'une adresse mail avait été mise à notre disposition par la DGAC pour le recueil des signalements des vols ou survols problématiques. Avant de diffuser cette adresse nous attendons de savoir comment la DGAC entend que nous utilisions cette adresse mail.)

**26 mai 2016**

### **RENCONTRE AVEC M. LE SOUS-PREFET D'AIX-EN-PROVENCE**

Le bureau de CD2A été reçu le jeudi 26 mai 2016 par M. Serge Gouteyron, Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, et M. Jean-Yves Pieri pour la DSAC-SE (DGAC) au siège de la Sous-préfecture. La rencontre s'est déroulée dans une atmosphère cordiale et courtoise.

M. Gouteyron nous a fait savoir d'emblée, après qu'il ait souligné son passé de Saint-Cyrien, qu'il ne recevait en général pas les « contentieux » (nous avons déposé deux recours contre la DSP – Délégation de Service Public qui verrait la zone aéroportuaire figée pour 40 ans).

C'est donc sur une recommandation de M. Vidalies, Secrétaire d'Etat aux transports, que M. Gouteyron nous a concédé cette rencontre. Dans la même veine, **il nous a annoncé que notre demande de faire partie du collège des associations à la CCE (Commission Consultative Environnement de l'aérodrome) avait été acceptée.**

Nous avons sollicité M. Vidalies, il y a plusieurs mois, dans le but d'obtenir un rendez-vous et nous avons été soutenus dans cette démarche par Messieurs les députés **Vincent Burroni, Jean-David Ciot, Christian Kert et François-Michel Lambert que nous remercions vivement.**

Nous avons d'abord présenté un bref historique en rappelant toutes les craintes que l'offre de DSP de la DGAC avait suscitées dans le bassin

aéroportuaire, pour aborder ensuite les points qui nous paraissent essentiels : réduction des nuisances, respect de la Charte de l'environnement, respect des règles instituées de la concertation, respect du Code de l'environnement. Nous avons fait observer que, sans doute par suite d'un fonctionnement hérité d'anciennes habitudes, la concertation et la participation ne fonctionnaient pas encore très bien.

**En réponse et pour résumer, M. Gouteyron pense :**

- que les choses se passent plutôt bien !
- que la DSP est une bonne chose pour le développement aéronautique de la plateforme d'Aix-les-Milles, en complémentarité avec Marseille-Provence (ce que nous dénonçons comme coûteux, inutile et nuisible),
  - que le privé ne peut qu'apporter des bienfaits pour tous (alors que nous ne cessons de souligner que le privé **dérégulé** peut gravement dériver vers des pratiques dangereuses, Cf. : Total, Engie, Lafarge, etc. ...),
  - qu'il n'y aura pas d'augmentation des nuisances avec la DSP (sans autre garantie que cette bonne parole),
  - que Mme la Maire d'Aix en Provence sera partie prenante dans le choix du repreneur et pourra défendre l'intérêt des populations (néanmoins il ne nous semble pas que sa voix pourrait être déterminante puisqu'en dernier ressort la décision revient à la DGAC !),
- que la CCE fonctionne plutôt bien et qu'elle a produit une bonne charte de l'environnement (alors que la grande majorité de ses « engagements » n'ont pas été tenus),
  - que la transparence est au rendez-vous par l'intermédiaire de la CCE et du Comité de suivi (nos demandes d'information sont restées sans réponse),
  - que des associations locales désapprouvent les positions de CD2A (deux ou trois sur neuf !),
  - que s'il y a des « conflits d'usage » cela tient à l'urbanisation du bassin dont l'Etat n'est pas responsable (sauf que « l'Etat » avait promis une stabilisation durable de l'activité),
  - que ces conflits d'usages disparaîtront sous 10 ou 15 ans avec les évolutions technologiques de l'aviation et particulièrement l'aviation électrique (Donc patience ! Mais là encore sans aucune garantie précise, et puis qui peut prédire l'avenir réel de l'aviation électrique compte tenu des contraintes qu'elle implique),
  - que les chiffres que nous présentons sont faux alors que nous les tirons des rapports de la DGAC et l'Union des Aéroports Français,

- que le M. le Préfet a validé la charte de la CCE en 2009 avec une majorité des votants (ce qui n'est pas exact),
- que la situation s'améliore (alors que les vols d'hélicoptères par exemple ont nettement augmenté ces dernières années, ainsi que les vols d'avions d'affaires : + 20 % depuis 2010, et + 50 % entre 2014 et 2015),
- qu'il ignore le nom des trois candidats qui ont répondu à l'offre de DSP et qu'il ne cherche pas à le savoir (!!),
- que bien des élus partagent ses avis (alors que les quinze maires ou adjoints que nous avons rencontrés sont tous contre une extension de l'exploitation de cet aérodrome enclavé dans un tissu urbain de plus de 100 000 personnes).
- qu'aucun élu n'a jamais sollicité M. Gouteyron au sujet d'un quelconque fonctionnement problématique des différents pouvoirs locaux impliqués dans le destin de l'aérodrome.....
- qu'il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir sur les risques potentiels d'accidents (En 2015, il y a eu 45 accidents mortels pour l'aviation légère ayant causés 62 morts. Accidentologie MEDDE).

Néanmoins, nous serions tous d'accord sur les fondamentaux.

En ce qui concerne la **demande d'abrogation du décret de 2005 (n° 2005-1070 modifié 2007-244)** qui lie le sort d'Aix-les-Milles à Marseille-Provence que nous avons adressée à M. le Premier Ministre, et l'avis défavorable du Conseil d'Etat en 2014 quant à la promulgation d'un décret qui aurait permis la réalisation concrète de cette concession unique, Messieurs Gouteyron et Pieri précisent qu'il ne s'agit pas d'un « avis » mais d'une « **recommandation** » du Conseil d'Etat qui n'aurait donné lieu à aucun écrit (Par ailleurs, nous n'obtiendrons pas communication du projet de décret de la DGAC de 2014).

Le Conseil d'Etat aurait fait valoir que la procédure envisagée par la DGAC aurait privilégié Marseille-Provence au dépend de la loi Sapin sur la concurrence. Dès lors, « très naturellement », la DGAC aurait promu la DSP qui nous préoccupe...

Ces précisions ne nous semblent pas changer le fond du problème dans la mesure où la procédure de DSP matérialise la disjonction statutaire entre Aix-les-Milles et Marseille-Provence et que par cette disjonction Aix-les-Milles rejoint le pool des aérodromes décentralisables, transférables à une collectivité locale qui en ferait la demande.

Quoiqu'il en soit, M. Gouteyron et M. Pieri nous ont fait savoir que la procédure visant la DSP ne sera pas achevée avant **la fin de l'année 2016**, que l'examen des trois dossiers de candidature sera terminé avant l'été et qu'à partir

de cette étape, le **Dossier de Consultation des Entreprises** (lié à la DSP) sera transmis aux candidats et disponible pour les éventuels demandeurs.

Nous nous sommes quittés sur des promesses de transparence et de concertation.

Bref, pour résumer les principes de nos propres actions : préserver une activité aérienne minimale avec uniquement une aviation légère silencieuse, et surtout participer à la réflexion sur le devenir du reste de la zone, qui fait au total 132 hectares, dans le cadre d'un développement concerté et durable ; agir localement dans le cadre général de la protection de notre environnement global.

Nous avons pu ensuite établir un contact avec M. Pieri de la DSAC-SE (DGAC) à Aix-en-Provence et il semble qu'à la suite de notre rencontre du 26 mai la DSAC-SE soit en train de préparer une boîte mail spécialement destinée à recevoir les observations et doléances des habitants qui subissent des nuisances aériennes notables. (Par plages d'une demie heure par jour sur une période de 77 jours, au cours du premier trimestre 2016, nous avons enregistré et photographié **331 vols non autorisés** au-dessus du village des Milles, c'est à dire en dehors des couloirs aériens et à des altitudes inférieures à l'altitude plafond de sécurité.)

02.06.2016 : Nous venons de recevoir un message de la Sous-préfecture précisant qu'une adresse mail avait été mise à notre disposition pour le recueil des signalements des vols ou survols problématiques. Avant de diffuser cette adresse nous attendons de savoir comment la DGAC entend que nous utilisions cette adresse mail.

PHOTO PAGE SUIVANTE

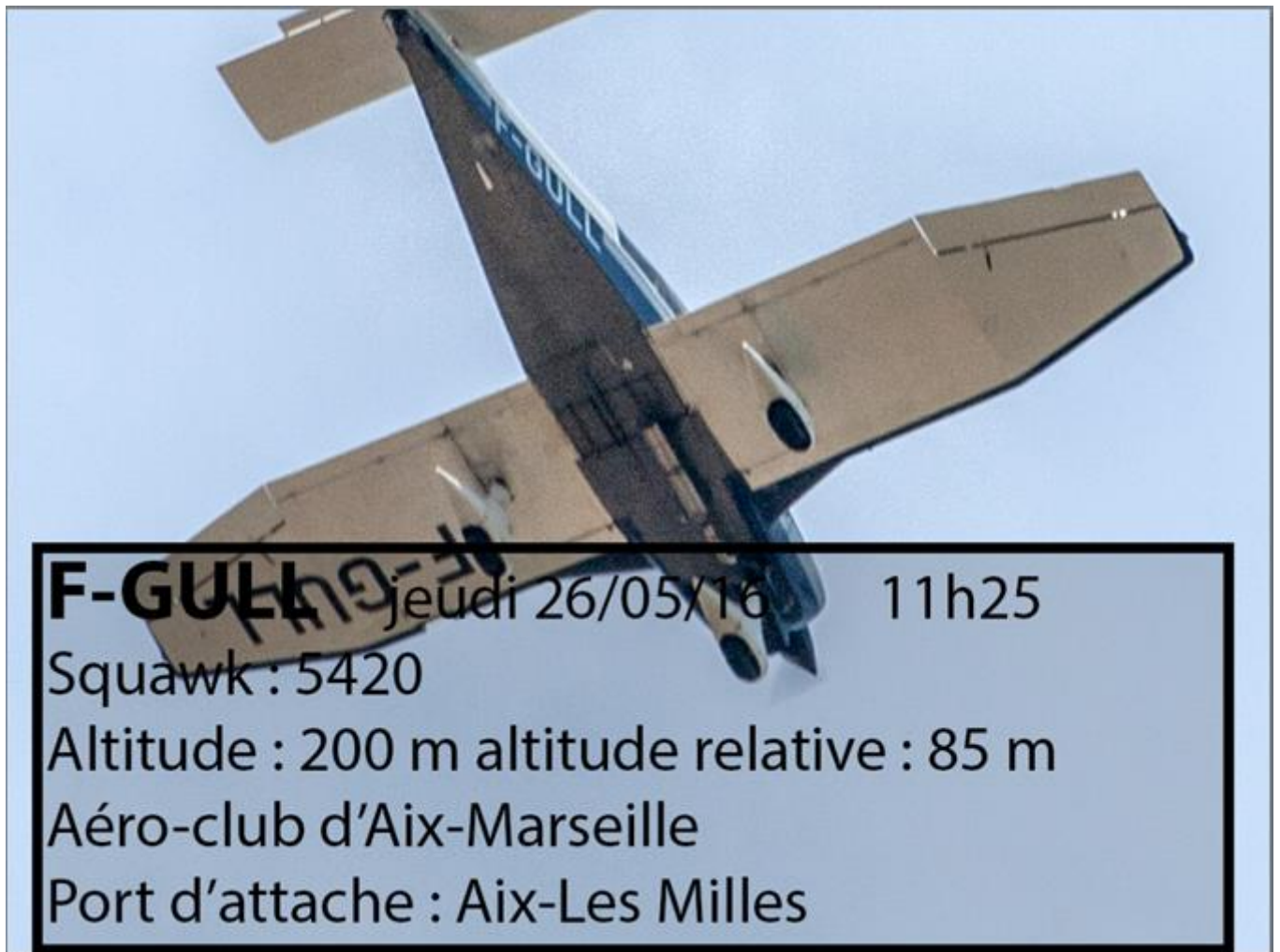
# UNE PHOTO EDIFIANTE

## UN SURVOL DU VILLAGE DES MILLES

(Parmi bien d'autres)

Jeudi 26 mai 2016, 11 h 25

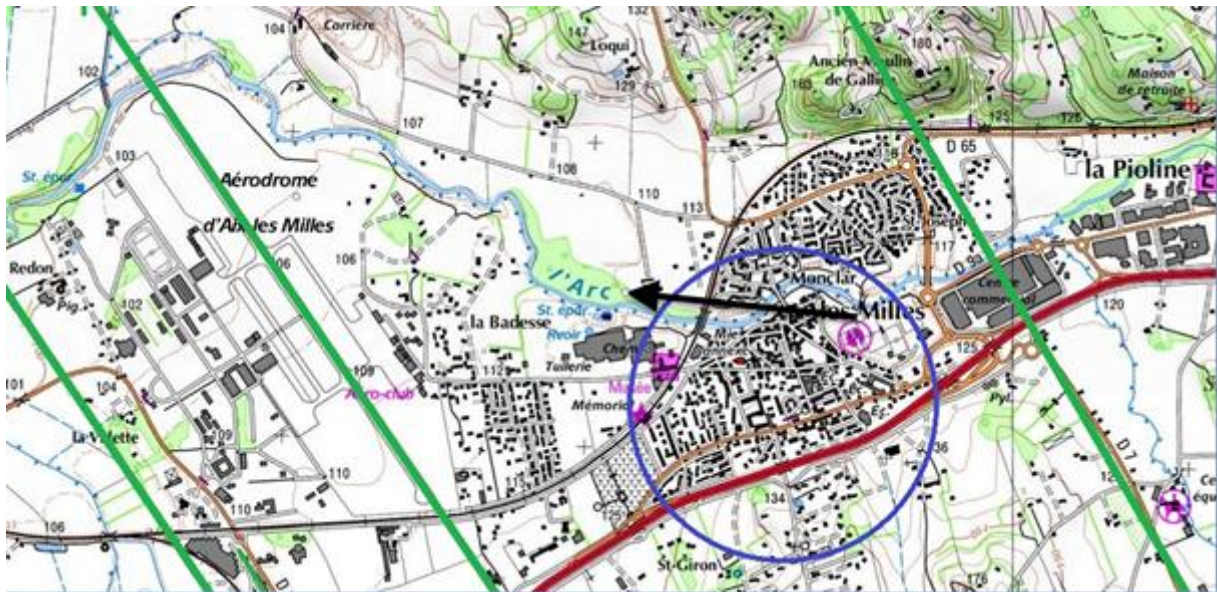
**HASARD DU CIEL** : message reçu d'un adhérent pendant la réunion que nous avons avec M. le Sous-préfet et un représentant de la DSAC-SE (DGAC) !!!



**Avion de l'Aéroclub ACAM, Aix-les-Milles : altitude 85 mètres au moment du survol du centre d'Aix-les-Milles !**

Données obtenues avec un récepteur de transpondeur.

## TRAJECTOIRE OBSERVEE



Couloirs aériens en traits verts, rond bleu : zone proscrie (VAC Aviation Civile)

## TRACE DE L'ENREGISTREMENT DU VOL



Premier Message	Durée	Silhouette	Reg.	Callsign	Squawk	Alt. Opérateur
jeudi 26 mai 2016						
1 11:24:37	04:39		F-GULL	FGULL	5420	183 m to 427 m Private
2 12:27:20	02:34		F-GULL	FGULL	7050	427 m to 152 m Private

## COMMENTAIRES

Niveau de bruit : 3/3 Très bruyant

Niveau de gêne : 3/3 Très gênant

Coordonnées GPS de la photo : 43°30'19" N - 5°23'4" E

Survol à TRES BASSE ALTITUDE au-dessus du village et des habitations.

**Ce type d'infraction s'apparente à une « Mise en danger délibérée de la vie d'autrui » ...**

**Bien cordialement à tous**

COLLECTIF DANGER AERODROME AIX LES MILLES

230 Chemin de l'Olympe

13290 LES MILLES

[danger-aerodrome13@orange.fr](mailto:danger-aerodrome13@orange.fr)

Membre de l'UFCNA

Union Nationale Contre les Nuisances des Aéronefs